

LES BONS REFLEXES

EN COMPLEMENT DU GUIDE A DESTINATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT ET DES DIRECTEURS D'ECOLES...

A- Anticiper la crise.

1-1 : Connaître son établissement

- ▶ Prendre le temps de connaître les lieux en organisant des visites avec ceux qui auront à agir en cas d'incident, pour s'imprégner de la configuration du site
- ▶ Connaître : les cheminements vers les différentes issues de l'établissement et les dispositifs d'ouverture des portes et portails et les lieux de confinement de l'établissement
- ▶ Elaborer un plan de l'établissement mentionnant les issues et une vue d'ensemble des bâtiments
- ▶ Définir plusieurs lieux de rassemblement à l'extérieur de l'établissement
- ▶ Chaque adulte du corps enseignant, du personnel de service et administratif doit pouvoir accéder à un trousseau de clés, permettant l'ouverture des issues et une sortie rapide de l'établissement. Ces clés doivent être positionnées dans des lieux pré-définis (2nd degré).
- ▶ Prévoir des trousseaux supplémentaires pour le personnel remplaçant (dans le 1^{er} degré)
- ▶ Les clés doivent être clairement identifiées (numérotation, code couleur...)
- ▶ Faire vivre la sécurité en rappelant régulièrement les consignes à l'ensemble du personnel de l'école en précisant que chacun est acteur au quotidien de la sécurité et doit connaître les mesures de confinement et d'évacuation



1-2 : Enregistrer sur son portable les numéros de téléphone utiles :

- de la DSDEN, de l'IEN
- des collègues enseignants et du personnel administratif et du chef d'établissement : dans les collèges et lycées

1-3 : Identifier le signal d'alerte

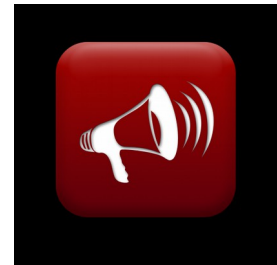
- ▶ Les exercices ont montré que la corne de brume, en l'absence de moyens techniques présents dans l'établissement, semble le moyen le plus efficace de donner l'alerte
- ▶ Ne pas utiliser la sonnerie de l'alarme incendie
- ▶ Chaque adulte doit pouvoir donner l'alerte ou la relayer (corne de brume...)

155 db !



B – Gérer la crise :

1 - Donner l'alerte au sein de l'établissement



▶ Donner l'alerte est l'affaire de tous et n'incombe pas uniquement au directeur ou au chef d'établissement :

- dans le cas d'une alarme unique à tout l'établissement, chacun des personnels doit en connaître sa localisation et ses modalités d'activation
- en cas d'intrusion, les personnels (enseignants, administratifs et techniques) doivent être en mesure de relayer l'alerte afin qu'elle soit audible par toute personne dans l'enceinte scolaire.

2 - Appeler immédiatement les forces de l'ordre : un seul numéro le 17

- communiquer un maximum d'informations à l'opérateur sur la situation :
qui, quoi, où, comment ?



3 - Analyser la situation pour prendre la décision qui s'impose : évacuation ou confinement ?

▶ évacuation :

- localiser le danger pour vous en éloigner
- si possible, aider les autres personnes à s'échapper
- ne pas s'exposer
- alerter les personnes autour de vous et dissuader les gens de pénétrer dans la zone de danger
- rallier le(s) lieu(x) de rassemblement préalablement défini(s) en fonction de la localisation du danger



► s'il n'est pas possible de sortir : confinement :

- verrouiller la ou les porte (s) et se barricader en poussant les armoires, tables chaises etc. derrière la ou les porte (s)
- éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres
- s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides
- mettre son portable en mode silence sans vibreur (silence absolu)
- rassurer les personnes les plus stressées
- attendre l'intervention des forces de l'ordre
- exiger le silence absolu

4 - Recensement des élèves :

- **sur les lieux de rassemblement** : établissement de la liste des élèves présents par un responsable de l'école ou de l'établissement

5 - Information des parents :

- communiqué de presse sera fait par la préfecture
- contacts téléphoniques avec les représentants légaux des élèves seront effectués par la préfecture

Réaliser des exercices régulièrement, c'est acquérir une culture du risque.

Chaque personne de l'établissement (élèves, enseignants, personnels administratif, périscolaire, personnel technique des collectivités...) doit prendre connaissance du guide de bonnes pratiques ainsi que de cette fiche de bons réflexes.

Compte tenu du risque, il est désormais nécessaire que chacun intègre ces réflexes sans oublier les nouveaux arrivants (élèves, enseignants, personnel périscolaire, autres...).

La configuration des lieux étant spécifique à chaque établissement, il est nécessaire d'en prendre connaissance par des exercices et par une curiosité personnelle.